

RCS : ROANNE
Code greffe : 4201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROANNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 00051
Numéro SIREN : 441 355 914
Nom ou dénomination : AC ENVIRONNEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 27/11/2020 sous le numéro de dépôt 2582

AC ENVIRONNEMENT

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 1 000 000 €

SIEGE SOCIAL : RIORGES (42153), 64 RUE CLEMENT ADER

441 355 914 RCS ROANNE

ALM ENVIRONNEMENT

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 300 000 €

SIÈGE SOCIAL : RIORGES (42153), 64 RUE CLÉMENT ADER

530 436 419 RCS ROANNE

DECLARATION DE CONFORMITE

ARTICLE L. 236-6 DU CODE DE COMMERCE

LA SOUSSIGNEE :

VENTURA, représentée par son président, **FANCHILLE**, elle-même représentée par son gérant, **Denis MORA**, agissant en sa qualité de Président d'**AC ENVIRONNEMENT**,

DECLARE ET CERTIFIE :

- Que la société **AC ENVIRONNEMENT** a absorbé, le 31 octobre 2020, la société **ALM ENVIRONNEMENT**,
- que cette fusion a été constatée par **VENTURA**, représentée par son président, **FANCHILLE**, elle-même représentée par son gérant, **Denis MORA**, agissant en sa qualité de Président d'**AC ENVIRONNEMENT**, le 2 novembre 2020 au vu d'un projet de traité de fusion conclu par acte sous seings privés en date du 25 septembre 2020, établi conformément aux dispositions de l'article R.236-1 du Code de commerce et dûment déposé au nom des deux sociétés au greffe du Tribunal de Commerce de leur siège le 25 septembre 2020,
- que cette fusion a fait l'objet d'insertions au BODACC n°191 A en date du 1/10/2020,
- que cette fusion a été réalisée avec un effet rétroactif comptable et fiscal au 1er janvier 2020,
- qu'en conséquence, **ALM ENVIRONNEMENT** a fait apport à **AC ENVIRONNEMENT** de la totalité des éléments constituant son actif évalués à 3 446 529 € contre la prise en charge de son passif évalué à 2 050 994 €, tels qu'ils ressortent des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 d'**ALM ENVIRONNEMENT**, soit un actif net de 1 395 535 €,

- qu'**AC ENVIRONNEMENT** ayant détenu l'intégralité des actions composant le capital d'**ALM ENVIRONNEMENT** depuis le dépôt au Greffe du Tribunal de commerce du projet de traité de fusion jusqu'au 31 octobre 2020, l'opération a été soumise au régime simplifié prévu à l'article L.236-11 et suivants du Code de Commerce, en sorte que dans le cadre de l'opération de fusion, il n'y a pas eu d'intervention ni d'un commissaire aux apports, ni d'un commissaire à la fusion, qu'il n'a pas été tenu d'assemblée générale extraordinaire des sociétés participant à l'opération et qu'il n'a pas été procédé à l'échange d'actions d'**AC ENVIRONNEMENT** contre des actions d'**ALM ENVIRONNEMENT**, la fusion ayant été réalisée sans augmentation de capital,
- que la réalisation définitive de la fusion fera l'objet d'un avis de publicité publié dans le journal d'annonces légales « L'ESSOR - AFFICHE » du 13 novembre 2020.

QUE CETTE OPERATION DE FUSION A ETE REALISEE EN CONFORMITE DE LA LOI ET DES REGLEMENTS.

Fait à Roanne, en trois (3) exemplaires, le 6 novembre 2020.

~~Pour **AC ENVIRONNEMENT**
Pour **VENTURA - Président**
Pour **FANCHILLE - Denis MORA**~~

~~Pour **ALM ENVIRONNEMENT**
Pour **VENTURA - Président**
Pour **FANCHILLE - Denis MORA**~~